

# Camping Touristique « LE PRÉAU »

## PLAN HP

Plan d'action adopté par le **Gouvernement wallon** relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques.

### But:

Assurer la réinsertion socio-économique des personnes habitant dans un équipement à **vocation touristique**.

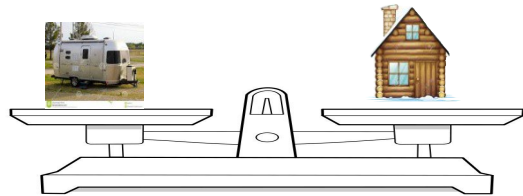
Notre commune de **BERNISSART** a signé cette convention de partenariat qui suppose son engagement quant à la mise en œuvre du plan HP dans les deux équipements : «**Les Genêts**» et «**le camping du Préau**».

Les priorités :

- Favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour tous dont le droit à un logement décent ;
- Maîtriser plus efficacement les entrées afin d'empêcher l'arrivée de nouveau Résident Permanent.
- Lever l'incertitude sur le devenir des équipements concernés. Clarifier leur affectation en tant que camping touristique.

### OBJECTIFS :

- Favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes qui vivent dans un camping ou dans un autre équipement situé en zone inondable ;
- Mieux faire correspondre l'affectation de la zone à sa vocation réelle qui est touristique.
- La maîtrise des entrées ; (**mettre en avant la convention, refus de nouvelles domiciliations**).



De par sa signature, la Commune de Bernissart s'est donc engagée à :

- Être attentive à l'évolution de l'habitat permanent dans les deux équipements (Camping).
- Relayer largement, dans son plan de communication qui complète celui de la Région Wallonne, **l'interdiction de s'installer à titre permanent dans les équipements à vocation touristique**, notamment auprès des citoyens, des exploitants, des professionnels de l'immobilier et des notaires .